



# Lettre Ouvverte

Angoulême, le 05 aout 2026

## *Droit de réponse à M. RICHEFOU*

**« Tous les goûts sont dans la nature », dit-on. Encore faut-il que les opinions s'appuient sur la réalité.**

Les récentes déclarations d'Olivier Richefou, dans son entretien à France 3 Pays de la Loire, démontrent qu'il est possible d'être élu de la Nation, de présider la Conférence nationale des services d'incendie et de secours et de présider le SDIS de la Mayenne, et pourtant d'être profondément déconnecté des enjeux auxquels sont confrontés quotidiennement les sapeurs-pompiers.

**Alors que le changement climatique, les « mega feux », les inondations et les crises majeures se multiplient, le simplisme devient un danger majeur.**

Le cri de victoire poussé par M. Richefou résonne douloureusement face au silence de nos collègues morts en opération, à la souffrance de leurs familles et aux blessures de centaines d'autres. À ce jour, plus de 230 sapeurs-pompiers ont été recensés comme blessés lors des grands incendies de l'été 2026.

Derrière ce chiffre, il y a des intoxications, des brûlures, des traumatismes, des atteintes physiques et psychologiques, et parfois des séquelles durables. Derrière ce chiffre, il y a des femmes et des hommes qui ont payé dans leur chair l'engagement opérationnel que certains commentent avec une légèreté coupable. Dans ces conditions, célébrer une victoire exige davantage d'humilité que d'autosatisfaction.

Car derrière les déclarations de M. Richefou, les réalités demeurent. Elles s'appellent fatigue opérationnelle, sous-investissement chronique, centres de secours vieillissants, matériels à renouveler, effectifs sous tension et risques en constante augmentation.

M. Richefou affirme que la France « ne manque pas d'effectifs du côté des pompiers professionnels ». Il affirme également que la réglementation sur le temps de travail aurait conduit les directions à « freiner les envies » des pompiers. **Cette affirmation ne résiste pas à l'analyse.**

FÉDÉRATION AUTONOME SPP-PATS

101 rue de Paris  
16000 Angoulême

05 45 93 99 58

[secretariat@faspp-pats.org](mailto:secretariat@faspp-pats.org)  
[www.faspp-pats.org](http://www.faspp-pats.org)

- Si les moyens humains étaient réellement suffisants, pourquoi chaque jour tant de centres de secours peinent-ils à armer leurs engins ?
- Pourquoi tant de contraintes et de sollicitations pèsent de plus en plus sur les épaules des sapeurs-pompiers volontaires, amenés à cumuler des heures d'activités toujours plus importantes ?
- Pourquoi les organisations syndicales représentatives de la profession dénoncent-elles unanimement l'insuffisance des moyens humains et matériels ?
- Pourquoi la ressource opérationnelle est-elle régulièrement sous tension dans les territoires ?

Le problème n'est pas seulement le nombre d'agents inscrit dans des tableaux administratifs. Le problème est la capacité réelle des services d'incendie et de secours à répondre simultanément aux interventions du quotidien et aux crises exceptionnelles qui deviennent progressivement la norme.

De la même manière, présenter la réglementation comme un frein à l'engagement révèle une profonde méconnaissance de notre métier. **La réglementation n'est pas un obstacle : elle est une protection.** Elle protège les agents contre l'épuisement. Elle garantit la sécurité des interventions. Elle assure que les femmes et les hommes engagés sur le terrain disposent des capacités physiques et mentales nécessaires lorsqu'ils sont confrontés aux situations les plus critiques.

Nous, nous considérons au contraire que ce n'est pas la réglementation qui affaiblit les SDIS, mais ce sont des années d'insuffisance d'investissements, d'absence d'anticipation et de décisions structurelles repoussées.

Il convient d'ailleurs de rappeler une réalité que certains semblent oublier : **les sapeurs-pompiers professionnels sont soumis à un régime dérogatoire d'équivalence du temps de travail, injuste et appliqué à eux seuls avec une telle intensité dans la fonction publique. Ils assurent, au travers de leur régime de garde, un volume de présence opérationnelle largement supérieur aux 1 607 heures légales servant pourtant de référence à leur rémunération.**

Depuis des décennies, cette exception est justifiée au nom de la continuité du service public, de la permanence opérationnelle et des contraintes propres aux SDIS.

Il est donc particulièrement paradoxal d'entendre aujourd'hui que la réglementation serait devenue le problème, alors même que **les sapeurs-pompiers professionnels supportent déjà l'un des régimes les plus dérogatoires et les plus défavorables de toute la fonction publique.**



Le plus surprenant est peut-être ailleurs. En février 2023, l'Inspection générale de l'administration alertait déjà sur les défis majeurs auxquels la sécurité civile allait être confrontée : aggravation du risque incendie, multiplication des événements climatiques extrêmes, extension du risque feux de forêt à de nouveaux territoires, évolution des risques et nécessité d'investissements massifs dans les infrastructures, les équipements et les effectifs.

**Les conclusions de ce rapport soulignaient notamment la nécessité de rénover massivement les centres de secours, de mobiliser plusieurs centaines de millions d'euros par an pour les infrastructures et d'assurer le renouvellement indispensable des matériels.**

Depuis trois ans, où était la voix du président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours pour porter ces conclusions ?

Où étaient les prises de position exigeant un plan national d'investissement à la hauteur des enjeux ?

Où étaient les demandes de renforcement des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels pourtant identifiés comme nécessaires pour faire face à l'augmentation prévisible des risques ?

**Sur ces sujets essentiels, le silence a été assourdissant.** Aujourd'hui, la réponse proposée consisterait à financer une partie des besoins par une hausse de la contribution des assurances, qui sera inévitablement répercutée sur les assurés eux-mêmes. M. Richefou reconnaît lui-même que ce coût serait répercuté sur les assurés.

Toujours la même logique : faire payer davantage les citoyens sans traiter les causes profondes.

Toujours le même « en même temps » : expliquer que tout va bien, tout en demandant de nouveaux financements parce que tout ne va manifestement pas si bien.

**La vérité est simple :**

- **Les risques augmentent.**
- **Les missions augmentent.**
- **Les contraintes augmentent.**
- **Les besoins augmentent.**

**Et pourtant, certains persistent à expliquer que tout va bien.**

Enfin, permettez-nous une interrogation. À entendre Olivier Richefou, la réglementation constituerait aujourd'hui un frein à l'engagement des sapeurs-pompiers. Si jamais il lui venait à l'idée de devenir parlementaire, nous espérons sincèrement qu'il changera de posture. Non par opposition personnelle ou partisane, mais parce qu'un parlementaire a précisément pour mission d'élaborer, de voter et de contrôler les règles qui organisent notre vie collective. Encore faut-il comprendre le rôle de la réglementation.



Une réglementation n'existe pas pour contrarier les agents. Elle n'existe pas pour faire plaisir aux administrations. Elle existe pour protéger les travailleurs, préserver leur santé, garantir leur sécurité, organiser la continuité du service public et assurer une réponse opérationnelle de qualité à la population.

Lorsqu'on considère qu'une règle destinée à protéger les agents devient un obstacle dès lors qu'elle impose des limites, alors on démontre surtout une méconnaissance préoccupante de ce qu'est l'action publique.

Lorsqu'on aspire, même implicitement, à des responsabilités nationales, on ne peut pas traiter la réglementation comme une gêne de circonstance. On doit en comprendre le sens, la finalité et la portée.



**Car faire la loi, ce n'est pas commenter l'actualité.**

C'est mesurer les conséquences concrètes des règles que l'on défend ou que l'on remet en cause. C'est comprendre que derrière chaque norme sociale, chaque règle de temps de travail, chaque limite posée à l'épuisement, il y a des agents, des familles,

des victimes et un service public à préserver.

Les responsabilités exercées à la tête de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours imposent pourtant une parfaite connaissance de ces enjeux.

Or, au regard des déclarations d'Olivier Richefou, chacun est aujourd'hui en droit de s'interroger.

Lorsqu'on considère que la réglementation destinée à protéger les agents serait un obstacle, lorsqu'on nie les difficultés humaines et opérationnelles remontées partout sur le territoire, lorsqu'on passe sous silence les recommandations des rapports qui alertent depuis des années sur les besoins de recrutement et d'investissement, alors le doute n'est plus permis.

**La sécurité civile mérite d'être défendue par des responsables qui en maîtrisent les enjeux et en comprennent les fondements.**

Si cette vision résume réellement la compréhension d'Olivier Richefou de notre modèle de sécurité civile, alors il est peut-être temps qu'il se mette en retrait des responsabilités qu'il exerce au sein de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours et qu'il laisse la place à celles et ceux qui connaissent les réalités du terrain, les contraintes opérationnelles et les défis immenses qui attendent notre sécurité civile.

À l'heure où les risques explosent, où les besoins de financement sont identifiés depuis des années et où les alertes des professionnels se multiplient, la sécurité civile française ne peut se satisfaire d'une gouvernance qui semble encore découvrir son propre fonctionnement.

Olivier Richefou semble parfois plus à l'aise dans les logiques de communication que dans la compréhension des réalités profondes de la sécurité civile. La sécurité civile a besoin de responsables capables d'écouter le terrain, de comprendre les contraintes statutaires, d'assumer les besoins financiers et de défendre les agents plutôt que de minimiser leurs alertes.



**Les sapeurs-pompiers professionnels ne demandent ni privilèges ni passe-droits.**

- Ils demandent des effectifs adaptés aux missions confiées.
- Ils demandent des équipements à la hauteur des risques.
- Ils demandent des centres de secours dignes de ce nom.
- Ils demandent que soit enfin reconnue la réalité de leur engagement quotidien.
- Ils demandent que l'on cesse d'opposer la réglementation à l'efficacité opérationnelle, alors que la première garantit précisément la sécurité de ceux qui assurent la seconde.

À force de nier les difficultés, certains responsables finiront peut-être par remporter une bataille médiatique. Mais ils perdront la confiance de celles et ceux qui assurent, 24 heures sur 24, 365 jours par an, la protection de nos concitoyens.

**Pour notre part, nous continuerons à porter la parole du terrain, sans simplisme, sans démagogie, sans recherche de visibilité personnelle.**

**Parce qu'en matière de sécurité civile, les déclarations n'éteignent aucun incendie.**

**Parce que les slogans ne sauvent aucune vie.**

**Parce que le déni n'a jamais protégé un seul citoyen.**



L'histoire retiendra ceux qui auront alerté, proposé, construit et préparé l'avenir. Elle sera beaucoup moins indulgente avec ceux qui auront préféré l'autosatisfaction à l'action, la communication aux solutions et le commentaire facile à la responsabilité publique.

Face à l'explosion des risques climatiques, aux besoins de financement identifiés depuis des années, aux centres de secours à rénover, aux matériels à renouveler, aux effectifs à renforcer et aux blessures déjà subies par plus de 230 sapeurs-pompiers cet été, la sécurité civile mérite mieux que des déclarations à l'emporte-pièce : elle mérite une vision, du courage politique et des décisions à la hauteur des enjeux.

**Les sapeurs-pompiers professionnels resteront, quant à eux, à leur place : sur le terrain, auprès des victimes, au service de la population.**

**Nous attendons simplement que ceux qui prétendent parler en leur nom soient à la hauteur du sacrifice, de l'engagement et de la responsabilité qu'exige cette mission.**

**Le Président Fédéral, Xavier BOY**

*Au nom des Autonomes*

FÉDÉRATION AUTONOME SPP-PATS

101 rue de Paris  
16000 Angoulême

05 45 93 99 58

[secretariat@faspp-pats.org](mailto:secretariat@faspp-pats.org)  
[www.faspp-pats.org](http://www.faspp-pats.org)